Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_156-DE

Faverges Seythenex

Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-X-156
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
Le 22/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Anne-Marie BERNARD, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Pablo CALLEJO, Nadège RAT, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Nathalie SURY
Arnaud GARNIER a donné procuration à Cécile MORAT
Coralie LUCAS a donné procuration à Guillaume GASSIE
Elke PIJCK a donné procuration à Quentin DUNAND
Camille LARROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Florence BOTTALA-GAMBETTA
Charlyne BINET a donné procuration à Yves CREPEL
Stéphane GAILLARD a donné procuration à Philippe STRAPPAZZON

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le 9 NOV. 2026

De la publication le 9 NOV. 2026

Approbation de la convention de partenariat avec la station de Crest-Voland Cohennoz concernant les tarifs des forfaits de ski pour les écoles de Faverges-Seythenex

Rapporteur : Madame Cécile MORAT, Adjointe au Maire,

La commune de Faverges-Seythenex souhaite permettre la pratique du ski dans les écoles de son territoire.

Cette volonté s'inscrit dans le soutien global de la pratique sportive dans les écoles qui a pour objectifs de lutter contre la sédentarisation, de permettre de découvrir différents sports tout en prenant connaissance de son environnement naturel proche.

Sont concernés les classes élémentaires des trois écoles de Faverges-Seythenex. Les élèves pratiquent selon la volonté de l'école du ski alpin et ou du ski de fond.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_156-DE

La commune souhaite pouvoir faire bénéficier les écoles de tarifs avantageux dans un contexte d'inflation.

La station de ski de Crest-Voland Cohennoz propose des tarifs demi-journée à 5,70 euros et des tarifs journée à 9,40 euros par enfant.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** La convention de partenariat entre la station de ski de Crest-Voland Cohennoz et la Commune de Faverges-Seythenex jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur la Maire, ou un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la station.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SURY

Le Maire,
Yves CREPEL

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX 74210 (Hte Savoie)

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :
- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.